



Asamblea Parlamentaria Euro-Latinoamericana
Euro-Latin American Parliamentary Assembly
Assemblée Parlementaire Euro-Latino Américaine
Assembleia Parlamentar Euro-Latino-Americana
Parlamentarische Versammlung Europa-Lateinamerika



**Déclaration des coprésidents de
l'Assemblée parlementaire euro - latino-américaine (EuroLat)
du 13 décembre 2019, Panama (Panama)**

Les coprésidents de l'Assemblée parlementaire euro - latino-américaine (EuroLat), Jorge Pizarro, président du Parlement latino-américain, et Javi López, député au Parlement européen, conformément à l'article 18 du règlement de l'Assemblée et à l'occasion de la 12^e session plénière ordinaire de l'Assemblée, qui s'est tenue les 12 et 13 décembre 2019 à Panama (Panama), font la déclaration suivante.

1. La démocratie, la paix, les droits de l'homme et les libertés fondamentales ne vont pas de soi, mais nécessitent que les pouvoirs publics, les partis politiques, les organisations de la société civile et les citoyens déploient continuellement des efforts vigoureux pour les protéger, les consolider et les développer. Le fait d'accepter les règles démocratiques établies par les cadres constitutionnels, fondées sur les valeurs de la démocratie, la séparation des pouvoirs, les libertés publiques et l'indépendance du pouvoir judiciaire, ainsi que le respect du pluralisme politique et des droits de l'homme, est le seul moyen de renforcer nos démocraties.

Nous constatons que la désinformation et les fausses informations sont utilisées pour affaiblir les institutions des pays dans le monde entier. Cette nouvelle réalité nous impose d'adopter des stratégies mondiales ainsi que des mesures et des actions communes.

2. Nous sommes convaincus de la nécessité d'encourager la mise en place de cadres institutionnels rigoureux, de consolider et de stimuler le développement démocratique sur les deux continents et de faire en sorte que les institutions soient véritablement inclusives, fondées sur le respect de l'ordre constitutionnel, l'intégrité et la transparence des processus électoraux, l'état de droit et les droits de l'homme.
3. Nous estimons que face aux signes croissants d'accélération du changement climatique, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour le combattre en prenant des engagements concrets. C'est pourquoi nous estimons que la COP25 qui se tiendra à Madrid devrait marquer un tournant décisif dans cette lutte. Nous réaffirmons notre soutien plein et entier à l'accord de Paris sur le changement climatique et regrettons donc profondément que les États-Unis se soient récemment retirés de cet accord. Par ailleurs, nous nous réjouissons vivement de l'appel lancé dernièrement par le Parlement européen à l'Union

européenne pour parvenir à la neutralité climatique au plus tard en 2050 et pour établir un objectif de réduction des émissions de 55 % par rapport aux niveaux de 1990 à l'horizon 2030, et nous appelons nos deux régions à renforcer leurs stratégies de lutte contre le changement climatique de façon tout aussi ambitieuse.

4. Nous appelons également de nos vœux l'application rapide du programme de développement durable à l'horizon 2030 dans son intégralité aux niveaux international, national, régional et local, grâce à la mise en œuvre de programmes établis par les pouvoirs publics à tous les niveaux pour parvenir à un développement inclusif et durable.
5. Nous constatons que l'inégalité demeure l'un des problèmes majeurs de nos sociétés et le défi principal auquel sont confrontées nos démocraties, tant en Europe qu'en Amérique latine et aux Caraïbes. À cela s'ajoutent la faiblesse des démocraties, une séparation floue des pouvoirs, la corruption, l'insécurité, l'absence de réponses aux problèmes des citoyens, ainsi que l'absence de perspectives d'avenir, qui favorisent la défiance envers la classe politique et le système démocratique, ainsi que la montée des discours populistes et nationalistes. Nous estimons que nous devons continuer à œuvrer pour combler le fossé de l'inégalité, faire face aux tendances autoritaires et trouver des solutions aux situations politiques qui ont provoqué des vagues de réfugiés tant en Europe qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cela se traduira par une amélioration de la vie économique et sociale dans les deux régions.
6. Nous demandons à l'Union européenne et à l'Amérique latine et aux Caraïbes d'intensifier leurs efforts pour réduire les inégalités sociales et améliorer le niveau de vie, thème qui reste à nos yeux l'un des domaines prioritaires dans lesquels des actions résolues s'imposent si l'on veut parvenir à des résultats tangibles. Nous sommes d'avis qu'il convient de renforcer les politiques publiques à long terme pour lutter contre les inégalités et favoriser la cohésion sociale, ainsi que l'accès à des services publics essentiels de qualité, dans les domaines tels que l'éducation, la santé et la justice. Nous devons progresser vers des modèles de développement économique et industriel fondés sur l'innovation et l'économie circulaire, prévoyant une fiscalité progressive et des programmes de lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment de capitaux. Nos gouvernements doivent continuer à poursuivre ces objectifs au moyen d'un accord, en préservant toujours les principes généraux de la démocratie et de la dignité humaine, les droits de l'homme et les normes de l'Organisation internationale du travail. Nous considérons qu'il y a lieu de continuer de renforcer les programmes de l'Union européenne tels qu'Eurosocial, Cosme et Erasmus.
7. La violence et l'insécurité sont des questions extrêmement sensibles qui touchent de nombreuses régions d'Europe et d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier les catégories les plus vulnérables de la société. Nous nous engageons à promouvoir la coopération en faveur du développement de politiques de sécurité publique visant à réduire les niveaux alarmants de violence, à renforcer les principes démocratiques et à promouvoir le respect des droits de l'homme ainsi qu'une culture de paix et de vivre ensemble.

8. Nous réaffirmons notre volonté de renforcer les mécanismes de coopération birégionale au plus haut niveau afin de consolider notre programme d'action commun. À cet égard, nous exhortons les gouvernements à reprendre dès que possible les sommets UE-CELAC. L'objectif ultime de parvenir à un véritable partenariat stratégique birégional est plus important que jamais, c'est pourquoi nous saluons la communication conjointe intitulée «Union européenne, Amérique latine et Caraïbes: unir nos forces pour un avenir commun», qui propose de renforcer le partenariat politique de l'Union européenne avec l'Amérique latine et les Caraïbes.
9. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire de continuer à œuvrer de manière plus intensive en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que de mettre en place une législation appropriée et des programmes de lutte contre la violence sexiste. La participation accrue des femmes à la vie politique, sociale et économique, ainsi que l'élimination de la violence à l'égard des femmes, constituent des objectifs prioritaires communs pour les deux régions. L'Assemblée EuroLat a eu une influence sur les politiques birégionales dans ce domaine en contribuant, entre autres, à l'élaboration du chapitre sur l'égalité entre les femmes et les hommes du plan d'action UE-CELAC et à l'inclusion d'un tel chapitre dans le futur accord d'association UE-Chili.
10. Nous demandons instamment de veiller à garantir sur nos territoires l'intégrité physique et morale des groupes sociaux minoritaires ou vulnérables, tels que les communautés LGBTIQ+, les communautés autochtones et afro-latines et autres, ainsi que leur jouissance pleine et effective des droits politiques, économiques, sociaux et culturels. Nous demandons aux pays de l'Union européenne et d'Amérique latine et des Caraïbes de lancer des campagnes de sensibilisation à l'égalité, d'élaborer des plans d'action assurant l'égalité des chances pour protéger efficacement les groupes minoritaires ou vulnérables, ainsi que de poursuivre les auteurs de toute violation des droits de ces groupes et de soutenir leurs victimes.
11. Nous soulignons le rôle central de la société civile dans la vie publique pour garantir la construction démocratique, la justice sociale, le respect des droits de l'homme et la viabilité environnementale. Nous estimons que la société civile est essentielle pour promouvoir la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance, en particulier dans la lutte contre la corruption, l'autoritarisme et l'extrémisme violent. Nous insistons sur la nécessité de veiller à ce que les opposants politiques et les dirigeants sociaux, politiques et environnementaux puissent travailler librement et en toute sécurité, et nous condamnons tous les actes d'intimidation, de harcèlement, de menace, de criminalisation, de stigmatisation ou de diffamation des représentants politiques et des organisations de la société civile.
12. Nous sommes fermement engagés en faveur du renforcement d'un système commercial multilatéral juste, ouvert et transparent, fondé sur des règles et sur les normes de l'Organisation mondiale du commerce. Nous observons avec

inquiétude les tensions croissantes provoquées par les mesures protectionnistes et les guerres commerciales. Nous insistons sur la nécessité de travailler ensemble pour que nos accords commerciaux respectent les normes les plus élevées en matière sociale, environnementale et de sécurité alimentaire. Il convient de renforcer et de protéger des conditions de travail décentes, ainsi que les droits des communautés autochtones et afro-latines, tout en luttant contre la déforestation et la désertification. L'inclusion et la réalisation des objectifs de l'accord de Paris doivent constituer les principes directeurs de tous nos accords.

13. Nous nous félicitons du processus de négociation auquel participent nos nations dans le but d'adopter de nouveaux accords, de moderniser des accords existants ou de les élargir à d'autres pays de nos deux régions. Ces accords sont un élément important de notre partenariat stratégique et contribuent à renforcer les liens entre nos deux régions. Dès lors:

) nous nous félicitons de l'accord de principe auquel sont parvenus l'Union européenne et le Mexique le 21 avril 2018 en vue de moderniser l'accord global UE-Mexique, et demandons qu'il soit ratifié rapidement;

) nous nous félicitons également de l'accord de principe auquel sont parvenus le 28 juin 2019 l'Union européenne et les États membres du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), après plus de 20 ans de négociations. Nous soulignons l'importance majeure des dispositions relatives au développement durable énoncées dans le chapitre sur le commerce et le développement durable figurant dans l'accord, ainsi que la nécessité d'en garantir l'applicabilité. Cet accord s'appliquera à 780 millions de citoyens et resserrera les liens politiques, économiques et sociaux déjà étroits entre l'Union européenne et les États membres du Mercosur. Nous invitons toutes les parties à l'accord à en débattre, à l'examiner et à le ratifier rapidement, ainsi qu'à respecter leur engagement de mettre effectivement en œuvre l'accord de Paris;

) nous sommes pleinement favorables au processus de modernisation en cours de l'accord d'association UE-Chili, dont les négociations sont entrées dans une phase cruciale, et demandons aux négociateurs des deux parties de réconcilier leurs positions respectives en vue de parvenir à un accord définitif;

) nous invitons les gouvernements et les parlements des États membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier sans tarder l'accord d'association UE-Amérique centrale signé en 2012;

) nous prenons acte de la signature, le 12 décembre 2016, de l'accord de dialogue politique et de coopération (ADPC) entre l'Union européenne et Cuba, ainsi que de son entrée en vigueur provisoire le 1^{er} novembre 2017, l'accord ayant été ratifié par 27 des 28 États membres de l'Union. La mise en œuvre effective de l'ADPC dans son intégralité doit favoriser le dialogue politique, la coopération, les relations économiques et

commerciales avec l'Union européenne et ses États membres, en se fondant sur le respect, la réciprocité et l'égalité, et en observant les normes du droit international ainsi que les principes consacrés dans la charte des Nations unies.

14. Nous exprimons notre profonde préoccupation quant à l'intensification du phénomène migratoire dans nos deux régions et dans le monde d'une manière générale, sous l'effet de multiples facteurs tels que le changement climatique, les catastrophes naturelles, les guerres et les conflits politiques, ainsi que, surtout, de l'injustice sociale qui touche d'importantes couches de la population qui souffrent de l'insécurité alimentaire, du chômage et de la violence, survivent dans un contexte d'économies de subsistance précaires et sont négligées par l'État. La situation difficile du Venezuela et ses 4,6 millions d'émigrés selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations, ainsi que plusieurs autres millions de migrants en Haïti, au Mexique et en Amérique centrale, en Amérique latine et dans les Caraïbes illustrent, de même que les flux migratoires de l'Afrique vers l'Europe, la complexité du problème. Nous estimons que les gouvernements et les parlements de l'Union européenne et des pays de la CELAC doivent aborder les enjeux migratoires à l'aide d'un dialogue politique permettant de renverser la situation, de manière intégrée et coordonnée grâce à une alliance stratégique. Nous prenons acte, compte tenu de la crise migratoire et des réfugiés que traversent actuellement les deux régions, de la nécessité de mobiliser un soutien financier et budgétaire en faveur des pays les plus touchés et des communautés les plus vulnérables, ainsi que de donner plus de visibilité à la question et de sensibiliser davantage aux causes politiques de la situation.
15. Nous faisons part de notre préoccupation face au développement alarmant de la criminalité organisée et de ses réseaux internationaux complexes, ainsi que face à son immense capacité à corrompre les fonctionnaires à tous les niveaux, à acheter les consciences et à s'assurer de pouvoir agir en toute impunité. Les différentes pratiques de la criminalité organisée, telles que le trafic de stupéfiants, la traite des êtres humains, la contrebande, le trafic d'armes et autres, sont de plus en plus liées et représentent un enchevêtrement complexe face auquel les États ne sont pas en mesure d'agir individuellement.
16. Nous saluons la coopération birégionale en matière de lutte contre la production de drogues illicites et contre le trafic de stupéfiants et ses délits connexes, coopération dont l'une des manifestations les plus récentes a été la tenue à Paramaribo, en juin de cette année, de la XXI^e réunion de haut niveau du mécanisme UE-CELAC de coopération et de coordination en matière de lutte contre la drogue. Nous nous félicitons des travaux effectués dans le cadre du programme COPOLAD II, financé par l'Union européenne pour fournir un soutien aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans la lutte contre la drogue, et souhaitons voir ses possibilités exploitées au maximum.
17. Nous exprimons notre préoccupation face au problème que représentent les disparitions de mineurs. Nous réaffirmons la nécessité d'un enregistrement

international systématique assorti d'une base de données ADN de tous les cas de disparition de mineurs et de la mise en place de procédures qui permettent la tenue immédiate d'une enquête. En outre, nous estimons qu'il est nécessaire de disposer d'un système spécifique d'alerte préventive aux niveaux international, régional et national pour les disparitions de mineurs. Nous encourageons la promotion de la coopération interinstitutionnelle et l'échange de bonnes pratiques entre les deux régions.

18. Nous exprimons notre préoccupation face à l'augmentation des activités minières illicites, phénomène négligé par les gouvernements, qui provoque de graves problèmes sociaux, environnementaux, économiques et sanitaires, lesquels entraînent une extermination systématique des populations autochtones. La pollution des cours d'eau, la déforestation, les conséquences pour les communautés autochtones ou la prolifération de groupes criminels autour de ces activités sont d'autres effets, parmi de nombreux autres, qui découlent de cette pratique illégale ainsi que d'autres activités minières non conformes aux normes environnementales internationales. Nous demandons aux États membres de l'Union européenne et aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'élaborer des stratégies communes pour mettre en place des contrôles stricts visant l'exploitation minière artisanale et les multinationales qui profitent de ces ressources, et pour restreindre l'utilisation d'intrants toxiques pour l'environnement tels que le mercure, le cyanure et l'arsenic, ainsi que de déployer des programmes de développement destinés aux communautés qui n'ont pas d'autre choix que de se livrer à des activités illégales.
19. Nous constatons avec préoccupation que les organisations criminelles se sont infiltrées dans les institutions étatiques, qu'elles pervertissent l'économie des États en blanchissant les capitaux obtenus par des activités illégales telles que le trafic de stupéfiants, qui nuit fortement à la stabilité et au développement. Ces activités criminelles ont des effets négatifs non seulement sur les pays pris séparément, mais également sur la stabilité globale de la région. Pour combattre ces menaces, des actions concertées doivent être menées par la communauté internationale, de manière à soutenir les pays touchés.
